

Le 12 mai deux mille seize à vingt heures, le Conseil municipal convoqué le 09/05/2016 s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Odile SEURET, Maire.

Etaient présents : Odile SEURET, Annick DEMENGEL, Jean-Luc DEBRUYNE, Flavien DEBRUYNE, Denis DROUOT, Mickaël VALANCE, Marie-Agnès BONATO, Alrick GERARD, Elodie HINGRE

Etait excusés : Patrick IDOUX, Nicolas MASSON

Secrétaire de séance : DEMENGEL ANNICK

BAIL DE CHASSE

Le bail de chasse est renouvelé auprès de la Société de chasse de Beauménil représentée par Monsieur Cyril BEDEZ pour une période de 6 ans pour la somme de 270 euros révisable annuellement. Le cahier des charges est approuvé. La Société de chasse peut disposer de la salle communale pour y organiser ses réunions et rendez-vous de chasse en fonction de sa disponibilité.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE L'ERMITE

Suite aux travaux d'aménagement prévus entre la RD50 et la rue de l'Ermitte, Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du contrat de maîtrise d'œuvre de l'entreprise EFFIM pour un montant de 2 500 euros HT et du devis du Géomètre-Expert Michaël JACQUES pour un montant de 2 000 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de l'entreprise EFFIM pour un montant de 2 500 € HT
ACCEPTE le devis du géomètre Michaël JACQUES pour un montant de 2 000 € HT
AUTORISE Madame le Maire à signer les devis

PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUYERES, VALLONS DES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté n°556/2016 du 02 mai 2016 reçu par la Préfecture des Vosges dressant le projet de périmètre de la future communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE le projet de périmètre de la future communauté de commune de Bruyères, Vallons des Vosges.

HEURES SUPPLEMENTAIRES ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'adjoint technique, Emmanuel HOLLARD a effectué 17h30 de travail supplémentaire entre mai 2015 et avril 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'accorder à Monsieur Emmanuel HOLLARD une indemnité de 207.08 euros brut.